

APPEL DE CANDIDATURES

INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

La Municipalité régionale de comté (MRC) d'Acton, dont les bureaux sont situés à Acton Vale en Montérégie, désire combler un poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement. Il s'agit d'un poste permanent à temps plein (35 heures / semaine) avec une entrée en fonction prévue pour le 1^{er} février 2021.

Description sommaire du poste :

Sous l'autorité du directeur du service de l'aménagement de la MRC, la personne titulaire de ce poste agira comme inspecteur régional au sein d'une équipe de trois (3) inspecteurs desservant sept (7) municipalités locales parties à l'entente intermunicipale. À ce titre, l'inspecteur régional sera principalement appelé à réaliser les activités suivantes :

- Délivrer les permis et les certificats conformément aux règlements d'urbanisme ;
- S'assurer de l'application de certains règlements du Québec d'application municipale (Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles) ;
- S'assurer de l'application du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) visant à assurer la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles sur le territoire de la MRC d'Acton ;
- Traiter les plaintes relatives à l'application des règlements d'urbanisme ;
- Délivrer les avis et constats d'infraction en respect de la Politique sur le traitement des dossiers d'infraction aux règlements municipaux d'urbanisme et autres lois et règlements relevant de l'inspecteur en bâtiment ;
- Assurer le secrétariat des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) des municipalités locales parties à l'entente intermunicipale ;
- Rédiger les rapports mensuels et annuels des activités d'inspection pour les municipalités locales desservies ;
- Assurer la mise à jour des règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC.

Exigences du poste :

Pour se qualifier à ce poste, la personne doit :

- Être titulaire d'un diplôme dans une discipline reliée au domaine de l'emploi (urbanisme, architecture, génie civil, etc.) ;
- Posséder une expérience pertinente dans le domaine de l'inspection en bâtiment et en environnement ;
- Être habile au niveau de la communication et des relations interpersonnelles ;
- Être autonome et réagir positivement face à la pression ;
- Avoir une bonne maîtrise du français ;
- Posséder de bonnes connaissances en informatique (suite Microsoft Office).

Constituent des atouts importants :

- Avoir une bonne connaissance du Code de construction du Québec, des règlements du Québec d'application municipale et de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ;
- Avoir une bonne connaissance du logiciel SYGEM – Permis d'Infotech ;
- Avoir une bonne connaissance du milieu municipal.

La personne embauchée sera appelée à utiliser son véhicule personnel dans le cadre de ses fonctions.

Conditions de travail :

La rémunération sera établie en fonction de la politique salariale en vigueur à la MRC, soit de 53 430 \$ (échelon 1) à 61 770 \$ (échelon 10) selon l'expérience.

Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature (Lettre de présentation et curriculum vitæ) **au plus tard le 15 janvier 2021**, par courrier ou courriel, à :

Concours « Inspecteur en bâtiment et en environnement »

Municipalité régionale de comté d'Acton

1037, rue Beaugrand

Acton Vale, Québec J0H 1A0

info@mrcacton.ca

Seules les personnes retenues pour entrevue seront contactées.